



	Mont de Eau Agglo	Délibération	Nomenclature Acte
	Conseil d'administration Séance du 1^{er} juillet 2024	N° DEL-24-07-7	Nomenclature Acte : 7.1.1 - Débat d'orientations budgétaires
Débat d'orientations budgétaires			

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 1^{er} juillet, le Conseil d'administration de Mont de Eau Agglo, dûment convoqué le 21 juin 2024, s'est assemblé Salle de réunion du rez-de-chaussée de la Maison de l'eau, sous la présidence de Monsieur Charles DAYOT, Président du Conseil d'administration.

Étaient présents à la séance :

Monsieur Charles DAYOT Président du Conseil Communautaire
 Madame Marie-Christine BOURDIEU Vice-Présidente du Conseil Communautaire
 Madame Chantal PLANCHENault Conseillère Communautaire
 Monsieur Bernard KRZYNSKI Vice-Président du Conseil Communautaire
 Madame Patricia BEAUMONT Conseillère Communautaire
 Monsieur Michel GARCIA Membre du bureau Communautaire
 Monsieur Dominique CLAVE Vice-Président du Conseil Communautaire
 Monsieur Jean-Louis DARRIEUTORT Membre du bureau Communautaire
 Monsieur Thomas DASTUGUE Conseiller Municipal
 Monsieur Vincent RUQUOIS Membre expert
 Madame Dixna BOULEGUE Membre expert
 Monsieur Jean-Claude DAVIDSON Membre expert
 Monsieur Jean-Paul GANTIER Membre expert
 Monsieur Francis GUILHAMOULAT Membre expert

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Bruno ROUFFIAT donne procuration à Madame Dixna BOULEGUE
 Madame Catherine PICQUET donne procuration à Monsieur Jean-Paul GANTIER
 Monsieur Joël BONNET donne procuration à Monsieur Bernard KRZYNSKI
 Monsieur Claude COUMAT donne procuration à Monsieur Michel GARCIA

Excusés :

Monsieur Alain BACHE
 Madame Nathalie BOIARDI représentée par Monsieur Thomas DASTUGUE

Procuration en cours de séance :

Monsieur Philippe EYRAUD donne procuration à Monsieur Charles DAYOT.

LA SÉANCE EST OUVERTE



Objet : Débat d'orientations budgétaires

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRe, qui dispose qu'un rapport sur les orientations budgétaires doit être présenté à l'assemblée délibérante par le Président.

Considérant qu'un débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les communes d'au moins 3500 habitants et leurs établissements publics ayant pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget. .

Le Conseil d'Administration,

Après avoir pris connaissance du rapport d'orientations budgétaires, des charges de personnel, de l'état de la dette et débattu des projets d'investissement,

Atteste de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif aux perspectives budgétaires de Mont de Eau Agglo pour l'année 2024 et plus particulièrement de son équilibre budgétaire sur sa phase de préfiguration, en amont du vote du budget primitif prévu lors du prochain conseil d'administration du 15 juillet 2024.

Fait et délibéré au siège de Mont de Eau Agglo, le 1^{er} juillet 2024

Pour extrait conforme,

Charles DAYOT,

Président du conseil d'administration

de Mont de Eau Agglo



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Juillet 2024

Article L2312-1

Version en vigueur depuis le 01 août 2015

Modifié par LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 107

Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article [L. 2121-8](#). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

NOTA :

Ordonnance 2005-1027 du 26 août 2005 art. 27 : Les dispositions de la présente ordonnance entrent en vigueur à compter de l'exercice 2006.

PRÉAMBULE

L'article L 2312-1 du Code Général des collectivités Territoriales (CGCT) dispose que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels de la collectivité doit être présenté dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif de l'exercice.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », est venu préciser le contenu du débat sur les orientations budgétaires de la collectivité.

Pour les EPCI qui comprennent plus de 10 000 habitants, ce rapport doit notamment comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification de subventions,
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision de dépenses et de recettes,
- Les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de la dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget,
- L'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget,
- La structure des effectifs,
- Les dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature,
- La durée effective du travail dans la collectivité.

Ce rapport doit être adopté dans les deux mois précédant le vote du budget. Il ne peut intervenir ni le même jour, ni la même séance que le vote du budget.

Le budget est réputé non valablement voté si ce débat n'a pas eu lieu.

Le rapport d'orientations budgétaires doit être transmis aux communes membres et mis à la disposition du public dans un délai de 15 jours suivant la tenue du débat.



CONTEXTE

A titre introductif au présent rapport d'orientation, il convient de préciser que Mont de Eau Agglo dispose de 3 compétences transférées par ses communes membres :

- Eau potable,
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif

Par conséquent, notre collectivité établit et vote 3 budgets : un budget par compétence.

BUDGET DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Orientations budgétaires 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Intitulé	2021	2022	prév 2023	CRC+DM 2023	oct-22	oct-23
011	Charges à caractère général	1 314 593,67	1 670 507,40	2 548 137,21	2 548 137,21	973 067,84	960 079,89
012	Charges de personnel	1 523 754,35	1 606 792,11	1 800 000,00	1 800 000,00	1 252 423,84	1 316 292,32
014	Atténuations de produits	1 210 147,00	1 372 523,00	1 500 000,00	1 500 000,00	70 245,00	410 848,00
65	Autres charges de gestion courante	91 574,58	40 776,84	155 500,00	95 500,00	14 869,51	42 781,21
66	Charges financières	88 757,06	115 796,14	260 000,00	260 000,00	93 640,62	149 084,25
67	Charges exceptionnelles	24 833,20	85 678,94	116 200,00	116 000,00	82 435,62	40 677,89
68	Dotations aux provisions	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	1 077 006,71	1 187 206,71		
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 058 200,02	1 117 548,24	1 200 000,00	1 200 000,00	1 117 548,24	
	TOTAL DES DEPENSES	5 361 859,88	6 059 622,67	8 706 843,92	8 756 843,92	3 604 230,67	2 919 763,56

Commentaires :

- Chapitre 011 : Régularisation CCPG (110 000 €) en 2022 + régularisation achat tuyau en investissement (90 k€). Augmentation en 2023 d'environ 150 000 € (Energie, produits ...)
- Chapitre 012 : Recrutement responsable travaux (+ tuilage assainissement) + fin SYDEC/Bretagne
- Chapitre 014 : Solde Agence de l'eau en 2022 (340k€)
- Chapitre 66 : Emprunt interconnexions

Chapitre	Intitulé	2021	2022	prév 2023	CRC+DM 2023	oct-22	oct-23
013	Atténuations de charges	152 015,23	169 930,20	180 000,00	180 000,00	5 892,43	37 418,51
70	Ventes et produits fabriqués, prestations	5 839 479,48	6 470 748,91	6 505 000,00	6 505 000,00	3 151 364,75	2 605 207,27
75	Autres produits de gestion courante	76 980,94	75 606,46	80 000,00	80 000,00	38 490,63	56 263,02
77	Produits exceptionnels	8 033,34	3 519,67	11 100,00	61 100,00	3 519,62	46 247,82
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	153 262,11	122 668,82	236 000,00	236 000,00	26 419,23	49 058,68
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	1 694 743,92	1 694 743,92		
	TOTAL DES RECETTES	6 229 771,10	6 842 474,06	8 706 843,92	8 756 843,92	3 225 686,66	2 794 195,30

Commentaires :

- Chapitre 70 : Régularisation octobre 2021 en avril 2022 (380 k€) et rattachement 2022 (200k€).
- Chapitre 077 : Récupération TICFE + cession véhicule



SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Intitulé	2021	2022	prév 2023	CRC+DM 2023	oct-23
20	Immobilisations incorporelles	48 586,04	46 853,00	148 000,00	61 000,00	73 920,27
21	Immobilisations corporelles	459 339,44	904 138,57	280 000,00	280 000,00	145 546,56
23	Immobilisations en cours	934 801,85	1 075 635,57	5 100 500,00	5 297 700,00	1 011 953,06
16	Emprunts et dettes assimilées	409 689,28	445 091,66	550 000,00	550 000,00	507 986,14
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	153 262,11	122 668,82	236 000,00	236 000,00	49 058,68
	Reste à réaliser N-1	0,00	0,00	561 765,69	561 765,69	0,00
	TOTAL DES DEPENSES	2 005 678,72	2 594 387,62	6 876 265,69	6 986 465,69	1 788 464,71

Commentaires :

Chapitre 23 : Pas de travaux suite non vote des budgets et intervention CRC. Uniquement les travaux prévus sur APCP interconnexions a été assuré. Lancement des travaux en octobre 2023 pour le budget annuel mais difficulté de programmation avec les entreprises.

Chapitre	Intitulé	2021	2022	prév 2023	prév 2024	oct-23
13	Subventions d'investissement	4 095,00	0,00	9 000,00	9 000,00	33 701,55
16	Emprunts et dettes assimilées	700 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	30 028,40	0,00	0,00	0,00
106	Réserves	400 000,00	24 490,39	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	1 077 006,71	1 187 206,71	0,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 058 200,02	1 117 548,24	1 200 000,00	1 200 000,00	
	Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	2 090 258,98	2 090 258,98	0,00
	TOTAL DES RECETTES	2 162 295,02	3 672 067,03	6 876 265,69	6 986 465,69	2 533 701,55

Commentaires :

Chapitre 021 et 040 : Opération d'ordre non effectuée

PREVISIONS BUDGETAIRE 2024 - SECOND SEMESTRE- EAU POTABLE

- ✓ APCP interconnexions des communes de Saint-Avit, Lucbardez-et-Bargues, Bostens et Bretagne-de-Marsan.

Il comprend les investissements suivants étalés sur 4 ans :

2022 :

- 1^{ère} tranche du renforcement de la conduite de liaison entre les réservoirs de Harbaux et le château d'eau de Lubet
- Acquisition du matériel nécessaire aux équipements électriques et à la chloration, de l'interconnexion de Saint-Avit, lesquels seront installés en Régie
- Réalisation de la station de reprise de Saint-Avit permettant de desservir les communes de Saint-Avit, Lucbardez-et-Bargues et Bostens

2023 :

- 2^{ème} tranche du renforcement de la conduite de liaison entre les réservoirs de Harbaux et le château d'eau de Lubet

2024

- 3^{ème} tranche du renforcement de la conduite de liaison entre les réservoirs de Harbaux et le château d'eau de Lubet
- **Réalisation du génie-civil de la station de reprise de Lubet permettant de desservir la commune de Bretagne-de-Marsan**
- **Réalisation des équipements de la station de reprise de Lubet permettant de desservir la commune de Bretagne-de-Marsan**
- **Renforcement des pompes de Saint-Jean-d'Août et de Harbaux**
- Canalisation d'interconnexion de la commune de Bretagne-de-Marsan

2025

- Canalisation d'interconnexion de la commune de Haut-Mauco
- Renforcement de la conduite située route de Saint-Sever, en amont de l'interconnexion de Haut-Mauco



Les montants de l'APCP sont les suivants :

Montants annuels en € HT				Montant total en € HT
2022	2023	2024	2025	
773 777,56 € HT	738 670,55 € HT	2 456 000,00 € HT	1 095 000,00 € HT	5 063 448,11 € HT

✓ Les projets d'investissements structurant le service sont les suivants :

Désignation	Objet	TOTAL
Dossier enquête publique forage F3 Lucabardez		3 000,00 €
Etudes diverses y compris certification QSE		45 000,00 €
Licences et divers		6 000,00 €
Achat terrain périmètre protection forage F3 Lucabardez		1 000,00 €
Divers pompes secours		10 000,00 €
Outillages divers		16 500,00 €
Compteurs télérelevés (Gestion parc)		35 000,00 €
Equipements sites de production et de stockage		140 000,00 €
Matériel de transport		10 000,00 €
Mobilier		1 500,00 €
Interconnexion Bretagne-de-Marsan et Haut-Mauco / Génie Civil station de reprise et études	APCP	870 000,00 €
Interconnexion Bretagne-de-Marsan et Haut-Mauco / Equipements station reprise + renforcement pompages SJA et Harbaux	APCP	430 000,00 €
Extension réseau et branchement Bretagne de Marsan / Projet Méthadour	Extension réseau	50 000,00 €
Renouvellement conduite Avenue de Sabres / 2ème tronçon	Gestion patrimoniale	690 000,00 €
Travaux de renouvellement des réseaux en Régie	Gestion patrimoniale	110 000,00 €
Renouvellement conduites à risque CVM en Régie	CVM	50 000,00 €



Montant total Budget Investissement Second semestre 2024 : 2 350 k€

STRUCTURE DE LA DETTE

La totalité des emprunts contractés par la régie de l'eau

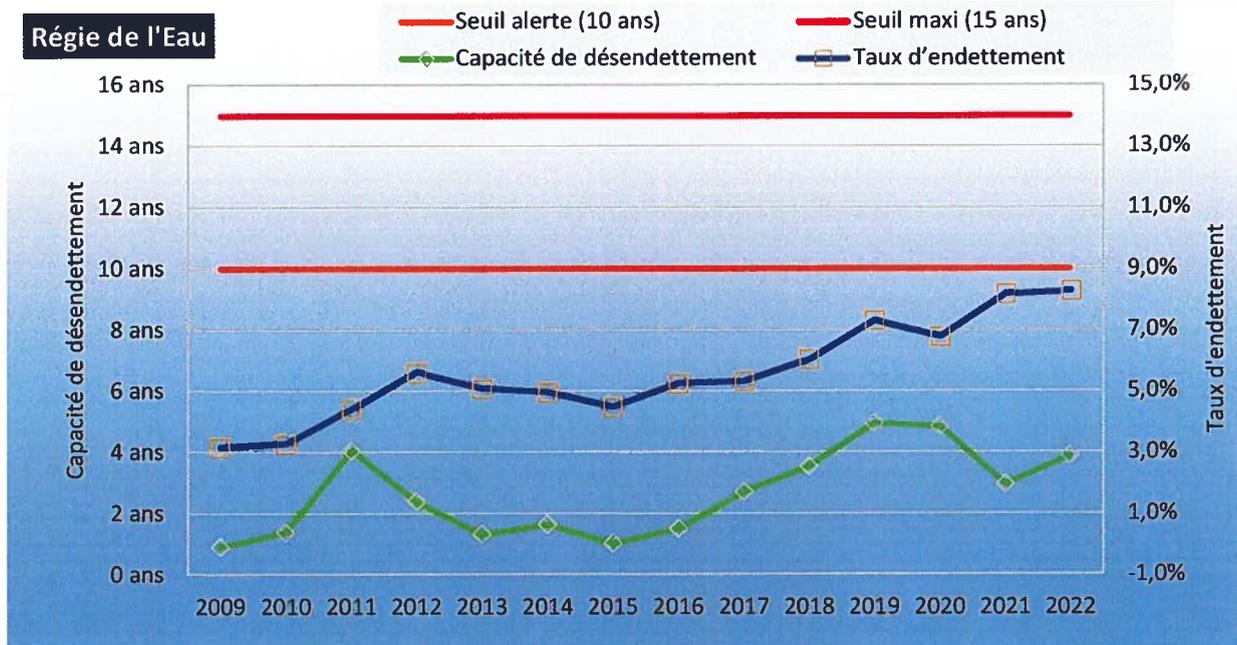
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Encours 31/12					9 459 092	8 873 763	8 287 718	7 738 489	7 236 673
Capital payé sur la période	324 799	341 389	409 689	445 092	507 986	585 329	586 045	549 229	501 816
Intérêts payés sur la période	80 135	83 902	91 268	109 324	170 446	231 732	214 929	197 038	182 109

Dette par type de risque	
Type	Encours 31/12/23
Fixe	8 492 270,69
Variable	51 121,53
Livret A	915 699,33
Ensemble des risques	9 459 091,55

Référence	Contrepartie	en cours 31/12/23	Fin	Taux	Risque
9751562	CE	172 388,17	05/12/2036	1,7900%	Fixe
00096579975 (E70)	CACIB	294 085,42	31/10/2033	3,6284%	Fixe
MON528726EUR	SFIL	686 666,61	01/07/2049	1,5489%	Fixe
MON533843EUR	BANQUE POSTALE	892 500,00	01/10/2040	0,8427%	Fixe
10000421514 (EG8632)	CREDIT AGRICOLE	240 156,69	02/05/2031	1,8500%	Fixe
5499231	CDC	2 500 000,00	01/10/2048	2,9400%	Fixe
00088316586 (E21)	CREDIT AGRICOLE	128 609,58	30/10/2026	5,4000%	Fixe
5649793	CE	296 024,48	30/11/2033	1,3300%	Fixe
SINEL-9075665	CE	47 807,91	20/08/2027	4,6734%	Fixe
SINEL-1711858	CE	117 223,03	25/06/2029	5,0530%	Fixe
MON539206EUR	SFIL	643 860,97	01/01/2042	0,9433%	Fixe
MON542481EUR	BANQUE POSTALE	2 395 833,35	01/09/2052	2,8908%	Fixe
MON270367EUR (E18)	DEXIA CL	66 805,08	01/08/2025	3,0748%	Fixe
20600477	CE	10 309,40	01/12/2026	4,1400%	Fixe
A33170FB	CE	215 898,58	15/12/2037	3,2864%	Livret A
9930734 (E77)	CE	699 800,75	15/06/2032	3,2345%	Livret A
MIN270475EUR (E20)	SFIL	51 121,53	01/01/2026	4,7337%	Variable
		9 459 091,55			

EVOLUTION DU TAUX D'ENDETTEMENT ET DE LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

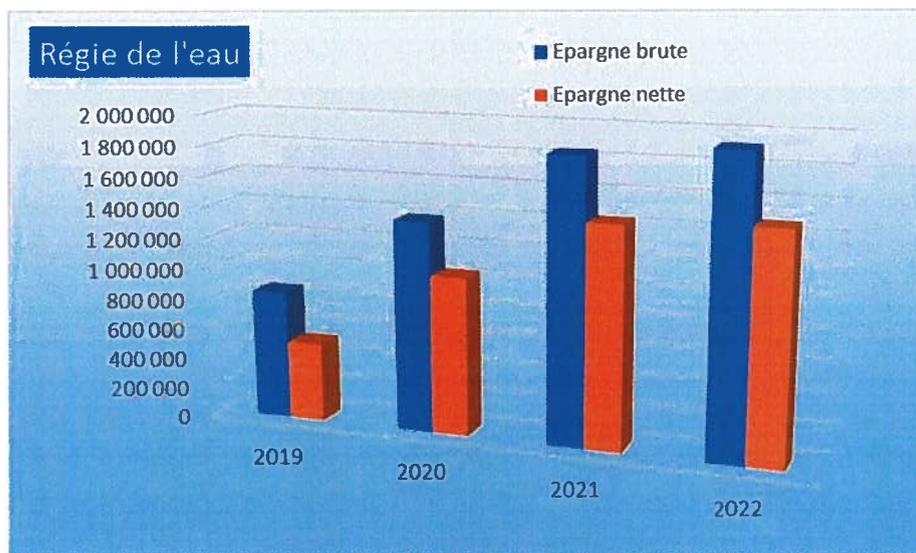
La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule comme l'encours de la dette par rapport à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement). Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.



EVOLUTION DU NIVEAU D'ÉPARGNE BRUTE OU CAPACITÉ D'AUTO-FINANCEMENT (CAF)

L'autofinancement (épargne brute) représente l'excédent dégagé en section de fonctionnement.

$$\text{Épargne nette} = \text{Épargne brute} - \text{Remboursement du capital de l'emprunt}$$



La capacité d'autofinancement est importante avec une marge également pour emprunter et rembourser le capital.



BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Orientations budgétaires 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Intitulé	2021	2022	prév 2023	CRC+DM2023	oct-22	oct-23
011	Charges à caractère général	1 024 027,74	1 838 833,93	2 866 797,68	2 866 797,68	1 245 882,07	1 446 099,58
012	Charges de personnel	1 013 191,56	1 193 612,54	1 520 000,00	1 520 000,00	954 273,41	943 304,71
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00		
65	Autres charges de gestion courante	456 695,08	553 852,76	606 200,00	606 200,00	12 654,78	36 942,01
66	Charges financières	316 179,75	419 945,10	606 000,00	606 000,00	258 974,97	410 635,06
67	Charges exceptionnelles	19 724,98	22 188,19	63 000,00	63 000,00	19 564,05	26 700,96
68	Dotations aux provisions	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
023	Virement à la section d'investissement		0,00	429 350,00	0,00		0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	968 391,89	992 860,95	1 600 000,00	1 600 000,00	992 860,95	
	TOTAL DES DEPENSES	3 848 211,00	5 071 293,47	7 741 347,68	7 311 997,68	3 484 210,23	2 863 682,32

Commentaires :

- Chapitre 011 : Augmentation liée à la crise sur les énergies et en particulier l'électricité (+87% en moyenne sur l'année), variation stock (nouvelle station), contrat Aroll Energie
- Chapitre 012 : stabilisation en ayant terminé les recrutements sur les postes en difficulté (travaux, électrotechnicien)
- Chapitre 066 : Remboursement Emprunt Step
- Chapitre 023 : suite intervention CRC, suppression du virement à la section d'investissement
- Chapitre 042 : écriture comptable non effectuée

Chapitre	Intitulé	2021	2022	prév 2023	CRC+DM2023	oct-22	oct-23
013	Atténuations de charges	57 849,28	145 766,67	117 000,00	117 000,00	26 353,79	19 447,58
70	Ventes et produits fabriqués, prestations	4 776 915,30	5 708 273,96	5 957 000,00	5 957 000,00	3 222 355,93	2 960 259,09
74	Subventions d'exploitation	69 300,00	72 199,00	0,00	0,00	0,00	2 703,00
75	Autres produits de gestion courante	5,24	12,09	100,00	100,00	4,17	20 361,14
77	Produits exceptionnels	22 435,72	3 729,60	1 500,00	1 500,00	3 729,60	35 330,95
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	168 659,64	173 059,58	369 850,00	369 850,00	149 474,96	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté			1 295 897,68	1 295 897,68		0,00
	TOTAL DES RECETTES	5 095 165,18	6 103 040,90	7 741 347,68	7 741 347,68	3 401 918,45	3 038 101,76

Commentaires :

- Chapitre 70 : Régul octobre 2021 en 2022 pour 338 361€.
- Chapitre 077 : Récupération TICFE
- Chapitre 042 : Ecriture non effectuée

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Intitulé	2021	2022	prév 2023	CRC +DM2023	oct-23
20	Immobilisations incorporelles	30 003,69	29 934,50	334 800,00	32 800,00	36 421,51
21	Immobilisations corporelles	96 241,80	178 754,62	562 200,00	562 200,00	73 837,09
23	Immobilisations en cours	14 115 575,17	3 059 406,97	3 003 287,84	2 431 287,84	799 351,47
16	Emprunts et dettes assimilées	1 102 142,06	1 134 494,59	1 200 000,00	1 200 000,00	1 164 359,98
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	168 659,64	173 059,58	369 850,00	369 850,00	
	Reste à réaliser N-1		0,00	0,00	2 611 611,65	0,00
	TOTAL DES DEPENSES	15 512 622,36	4 575 650,26	8 081 749,49	7 207 749,49	2 073 970,05

Commentaires :

- Chapitre 023 : Pas de travaux suite au non vote des budgets et intervention CRC. Lancement des travaux en octobre 2023 mais difficulté de programmation avec les entreprises.



Chapitre	Intitulé	2021	2022	prév 2023	CRC +DM2023	oct-23
13	Subventions d'investissement	6 143 926,37	40 208,00	160 000,00	160 000,00	2 468 913,74
16	Emprunts et dettes assimilées	6 930 523,60	0,00	0,00	0,00	
106	Réserves	800 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	429 350,00	0,00	
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	968 391,89	992 860,95	1 600 000,00	1 600 000,00	
23	Immobilisations en cours	337 432,27	12 505,93	0,00	0,00	44 130,53
	Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	3 099 175,29	3 099 175,29	
	Reste à réaliser N-1	0,00	0,00	2 793 224,20	2 793 224,20	
	TOTAL DES RECETTES	15 180 274,13	2 045 574,88	8 081 749,49	7 652 399,49	2 513 044,27

PROGRAMME DES TRAVAUX 2024

- ✓ Un ACP sera à réaliser pour le schéma directeur de l'assainissement qui devrait s'étaler sur 4 ans, de 2024 à 2027.

Le montant de l'investissement par an est le suivant :

Année	2024	2025	2026	2027	Total
Montant € HT	50 000 € HT	200 000 € HT	200 000 € HT	150 000 € HT	600 000 € HT

- ✓ Les projets d'investissements structurants le service sont les suivants :

Intitulé	Nature	Montant € HT
Etudes diverses (dont schéma directeur d'assainissement) et maîtrise d'œuvre externe (dont REUT)	Gestion patrimoniale	231 000 €
Autres constructions (dont local stockage Jouanas, aménagement site Saint Jean D'Août et plate-forme Larrouquère)	Gestion patrimoniale	130 000 €
Opérations Vallois et Bosquet : travaux de réhabilitation des stations de pompage- équipements, canalisations, génie civil	Gestion patrimoniale	213 000 €
Opérations Sabres, Cherche Midi-Croix du Bouquet : travaux de réhabilitation des canalisations	Lié aux travaux voirie agglo	575 000 €
Matériel de transport et d'exploitation (dont véhicule hydrocureur 26 tonnes)	Renouvellement et Gestion patrimoniale	490 000 €
Outillage industriel	Amélioration continue	112 000 €
Matériel spécifique d'exploitation	Amélioration continue	177 000 €
Opérations diverses	Renouvellement/réhabilitation	244 000 €

Montant total Budget Investissement Second semestre 2024 : 2 200 k€

- STRUCTURE DE LA DETTE

Dettes par année									
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Encours 31/12					24 313 361	23 164 154	22 042 257	20 955 690	19 894 205
Capital payé sur la période	623 590	842 739	1 102 142	1 134 495	1 164 360	1 149 207	1 121 897	1 086 567	1 061 485
Intérêts payés sur la période	166 059	263 497	312 129	413 967	526 761	521 575	494 708	448 538	422 163

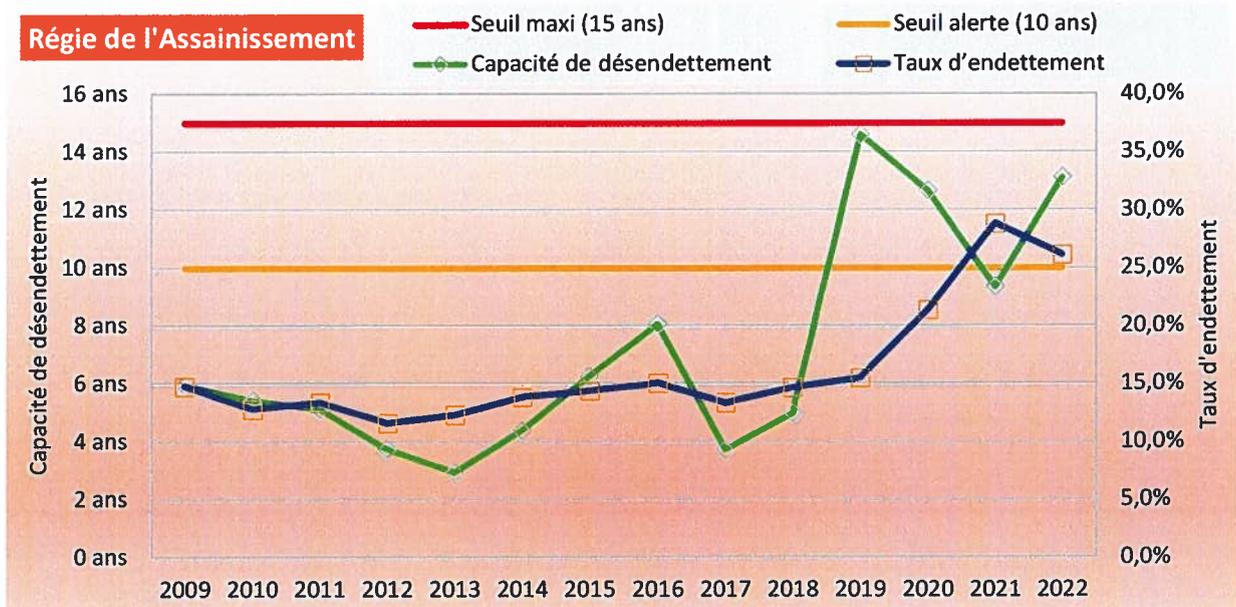


Dette par type de risque	
Type	Encours 31/12/23
Fixe	16 216 725,10
Variable	45 622,21
Livret A	8 051 013,60
Ensemble des risques	24 313 360,91

Référence	Contrepartie	Encours 31/12/23	Fin	Taux	Risque
MON528725EUR	SFIL	4 377 500,00	01/07/2049	1,5489%	Fixe
MON533842EUR	BANQUE POSTALE	3 600 000,04	01/10/2050	0,9735%	Fixe
125201800004001	Eau Adour Garonne	128 326,32	06/03/2035	0,0000%	Fixe
125201800004002	Eau Adour Garonne	128 326,32	05/11/2035	0,0000%	Fixe
9856994	CE	50 450,75	05/03/2036	1,4100%	Fixe
5649798	CE	2 428 613,54	30/01/2044	1,7300%	Fixe
20600314	CE	7 316,44	05/08/2026	4,3400%	Fixe
120 40 1952 - 2014/4188 (E75)	Eau Adour Garonne	948,49	10/04/2029	0,0000%	Fixe
SINEL-8515926	CE	133 151,64	15/01/2029	4,6222%	Fixe
A3310015 (E64)	CE	143 804,45	17/02/2028	1,5000%	Fixe
120 40 1952 - 2012/9539 (E67)	Eau Adour Garonne	10 261,37	25/07/2027	0,0000%	Fixe
A33160Q7 (E76)	CE	290 732,21	05/01/2031	1,0700%	Fixe
MIN270475EUR (E60)	SFIL	20 177,09	01/05/2024	3,7654%	Fixe
120 40 1975 - 2013/11321 (E66)	Eau Adour Garonne	47 250,00	23/07/2028	0,0000%	Fixe
SINEL-A6408041	CE	106 731,75	15/03/2027	4,6300%	Fixe
120 40 1975 - 2015/8027 (E74)	Eau Adour Garonne	122 850,00	03/07/2030	0,0000%	Fixe
MON270366EUR (E65)	DEXIA CL	66 805,08	01/09/2025	3,0748%	Fixe
20500625	CE	15 443,17	20/12/2025	3,5612%	Fixe
44981081 (E51)	CREDIT AGRICOLE	103 777,98	05/10/2026	3,9500%	Fixe
56066	CREDIT AGRICOLE	11 609,18	01/03/2025	6,1400%	Fixe
9018244 (E68)	CE	169 799,70	05/12/2027	4,8664%	Fixe
125-2018-00004-003	Eau Adour Garonne	92 680,12	23/04/2036	0,0000%	Fixe
00090139148 (E73)	CREDIT AGRICOLE	122 820,18	28/04/2028	5,5700%	Fixe
125-2018-00004-004	Eau Adour Garonne	99 809,36	31/05/2037	0,0000%	Fixe
20700379	CE	111 385,64	15/11/2027	4,6529%	Fixe
00096580321 (E71)	CACIB	646 987,65	31/10/2033	3,6284%	Fixe
MIN533844EUR - Conso	BANQUE POSTALE	3 179 166,63	01/02/2051	0,9735%	Fixe
1352564	CDC	144 327,91	01/11/2034	4,0000%	Livret A
9930827	CE	899 577,43	15/12/2037	3,2864%	Livret A
5380165	CDC	6 683 260,37	01/06/2062	3,6000%	Livret A
A33170F9	CE	323 847,89	15/12/2037	3,2864%	Livret A
MON266659EUR (E59)	DEXIA CL	16 111,98	01/12/2024	4,7690%	Variable
MIN270475EUR (E66)	SFIL	29 510,23	01/01/2026	4,7337%	Variable

EVOLUTION DU TAUX D'ENDETTEMENT ET DE LA CAPACITE DE DESENETTEMENT

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule comme l'encours de la dette par rapport à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement). Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

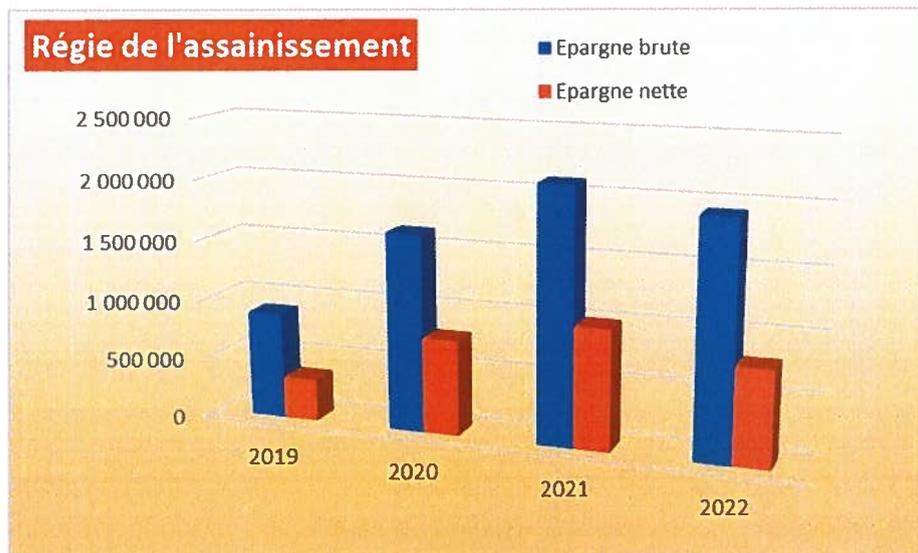


Les investissements « lourds » sur les réservoirs enterrés (La Hiroire, Lesbazeilles, Barbe d'Or) et sur la station d'épuration ont fortement impacté le taux et la capacité de désendettement. Il est prudent de stabiliser l'appel à l'emprunt durant les années futures pour retrouver un taux d'endettement et une capacité de désendettement en dessous des niveaux d'alerte.

EVOLUTION DU NIVEAU D'EPARGNE BRUTE OU CAPACITE D'AUTO-FINANCEMENT (CAF)

L'autofinancement (épargne brute) représente l'excédent dégagé en section de fonctionnement.

$\text{Épargne nette} = \text{Épargne brute} - \text{Remboursement du capital de l'emprunt}$
--



La capacité d'autofinancement de ce service est importante pour permettre de financer les amortissements très importants des investissements réalisés les années passées.



BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Ce service est annexe au budget de l'assainissement collectif (AC).

Il supporte uniquement les prestations de services (Contrôles AC, ANC) dont les recettes alimentent le budget et qui permettent de rembourser les moyens humains et matériels au service AC.

Gestion du personnel

SUIVI DES EFFECTIFS DES REGIES

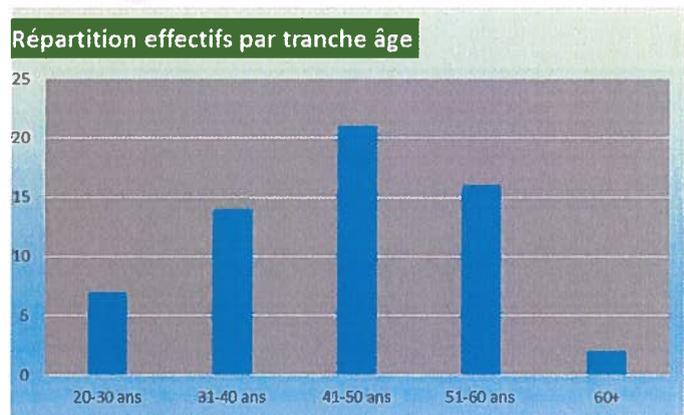
Effectifs	PRIVE	PUBLIC	TOTAL
2019	7	45	52
2020	10	43	53
2021	16	43	59
2022	25	34	59
2023	29	31	60



En 2021, un renforcement des effectifs a été nécessaire, suite aux transferts des compétences eau & assainissement (Loi Notre) mais également avec la prise des compétences Pluvial&GEMAPI.

En 2023, un renfort a été apporté au bureau d'étude avec une étudiante en alternance sur la spécialité des systèmes de management Qualité, Sécurité et Environnement. Ce renfort permet de développer le nouveau système QSE afin d'atteindre la certification QSE sur l'ensemble du Cycle de l'eau en 2024. A noter que l'étudiante a été recruté en CDD (1 an) pour finaliser le projet QSE. Nous étudions dans ce même temps la possibilité de renforcer le bureau d'étude pour pouvoir poursuivre le niveau de qualité nécessaire à nos missions.

Répartition effectifs par tranche âge	
20-30 ans	7
31-40 ans	14
41-50 ans	21
51-60 ans	16
60+	2



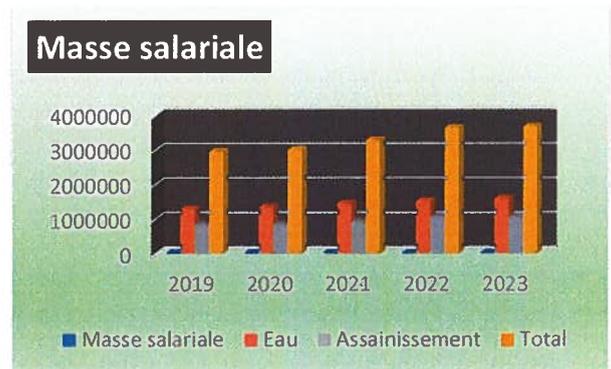
La pyramide des âges est de nouveau à l'équilibre suite aux départs de nombreux agents de la fonction publique à la retraite. A venir sur le moyen terme 5 départs à la retraite répartis sur les services de l'eau (1), de l'assainissement (1) et supports (3).

Une anticipation est faite sur les postes à « forte valeur ajoutée » (régisseur, responsable des assemblées, marchés publics, électrotechnicien).



SUIVI DE LA MASSE SALARIALE

Masse salariale	Eau	Assainissement	Total
2019	1 273 031 €	835 532 €	2 944 095 €
2020	1 325 838 €	836 912 €	2 999 661 €
2021	1 429 152 €	922 022 €	3 273 197 €
2022	1 508 181 €	1 058 321 €	3 624 823 €
2023	1 569 344 €	1 044 502 €	3 658 348 €



L'évolution des effectifs a entraîné une augmentation de la masse salariale en 2021 et 2022 (année complète suite aux recrutements en cours d'année 2021).

En 2023, malgré l'augmentation des salaires (privé et public), l'augmentation de la masse salariale est inférieure à 1%. Cette augmentation, faible au regard des augmentations salariales (2.5% pour le public et 4% pour le privé) et de l'inflation généralisée avec des valeurs très souvent à deux chiffres, reste maîtrisée suite aux départs à la retraite et au recrutement de personnel jeune avec un coût plus faible.

Il faut également tenir compte que sur la masse salariale, il existe une refacturation de certains postes (sur les budgets du Cycle de l'eau et du service Chauffage Urbain et Géothermie) pour un montant estimé à 95k€ (70k€ Géothermie + 25k€ Pluvial & GEMAPI).

PERSPECTIVES SECOND SEMESTRE 2024 :

Au niveau des effectifs, ceux-ci sont stabilisés sur les services de l'eau et de l'assainissement. Il reste à renforcer le bureau d'étude sur un profil technique et animateur QSE.

Après une augmentation des contrats privés de 4 % en 2023, en 2024, nous avons procédé à une augmentation des salariés de 1.5% accompagnée d'augmentations ciblées sur certains profils très compliqués à recruter et dont nous devons sécuriser la compétence (Electrotechnicien).

Pour les contrats publics, il n'y a pas de perspective d'augmentation actuellement. Des augmentations d'IFSE pour les profils à « forte valeur ajoutée » ont été réalisées.

A noter, l'ensemble du personnel de droit public a accepté la mise à disposition sur l'EPIC et le transfert d'office a été réalisé pour les contrats de droit privé.